



*Dépêche 48/04*

## **Les valseuses !**

Au 1er janvier 2005 les assurés de la mutuelle des douanes basculeront dans un système à la carte (avec trois formules), à cette occasion une réactualisation des cotisations sera opérée.

Cette évolution s'effectue dans le cadre d'un groupement réunissant 4 mutuelles (Douanes, Trésor, Impôts, Justice).

Selon nos propres informations une majorité de douaniers auraient choisi la formule « supérieure » (Multi santé) correspondant sensiblement au niveau de prestations actuelles.

Mais la différence non négligeable résidera notamment dans l'assiette de cotisation qui passera de l'ensemble des revenus professionnels au seul traitement brut indiciaire et surtout dans la hausse du pourcentage de cotisation qui passera de 2,30% à 3,30% (une paille !).

Autrement dit chaque douanier dont les primes représentent moins de 44% de son traitement indiciaire verra sa cotisation augmentée, phénomène d'autant plus marqué s'il cotise pour ses enfants.

Tous les retraités, quant à eux, auront une hausse conséquente de leurs cotisations.

C'est une mutuelle à prix fort qui se met en place au sein d'un groupement vraiment discordant !

En effet jugez-en :

Pour la formule Multi santé, les cotisations passent de 3,30% aux douanes à 3,10% au trésor, culminent à 3,40% aux impôts et se calculent à la justice avec un système de forfait doublé d'un pourcentage égal à 1%.

La valse à 4 taux a donc débuté !

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2004